



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 22/02/2010

DATE DE LA CONVOCATION : 09/02/2010  
DATE D'AFFICHAGE : 09/02/2010

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	17

L'an deux mille dix, le vingt deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, ARTAUD Alain, Mmes PALMIER Sandrine, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, MRS GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** M. PARDON Daniel avec pouvoir à M. DELORME, M. GINOT Marc avec pouvoir à Mme BECARD, M. BACCONIN Stéphane avec pouvoir à M. GRANGE, Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir à Mme CUSSIERE, Mme LYONNET Joëlle avec pouvoir à M. GALICHET et , M. DACHEUX Eric avec pouvoir à M. LYON.

**Secrétaire de séance :** Mme MICHEL Sandrine.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente (9 voix pour + 3 pouvoirs, 8 abstentions + 2 pouvoirs).

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

M. FRECON procède à la présentation du compte administratif 2009 de la Commune :

La Commission des Finances du 17 février 2010 n'ayant pu avoir l'exécution 2009 pour l'ensemble des budgets, propose de reporter au prochain conseil municipal le vote des comptes administratifs. De même, le budget 2010 n'a pu être étudié, à l'exception des restes à réaliser. Par suite, le deuxième point de l'ordre du jour est aussi reporté au conseil suivant.

M. FRECON a confectionné quatre tableaux décrivant la situation des comptes de l'exercice 2009, notamment pour la section de Fonctionnement :

- Tableau d'évolution des grands postes en dépenses et recettes pour la période 2006-2009,
- Tableau décrivant les dépenses de fonctionnement et leur évolution par rapport à 2008,
- Tableau décrivant les dépenses et recettes d'investissement par programmes,
- Tableau décrivant les restes à réaliser 2009 et leur incidence sur l'effort d'autofinancement à accomplir.

A leur lecture, les commentaires suivants peuvent être énoncés :

Le total de la section de Fonctionnement est arrêté à la somme de 1 706 260,33 € en dépenses et à 2 024 492,62 € en recettes, soit un excédent propre à l'année 2009 de 318 232,29 €. Compte tenu de l'excédent cumulé précédent, **il s'ensuit un excédent cumulé de Fonctionnement à la clôture 2009 de 552 796,26 €.**

## 1) FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 011 (achats, entretien, consommations EDF GDF) :

474 994,68 □ consommés soit une baisse de 3,66 % par rapport aux dépenses de 2008, pour une enveloppe de 502 600 □, soit 94 % d'exécution.

Dans les baisses sont à noter :

- ↳ L'électricité-gaz : - 20,15 %
- ↳ Les combustibles : - 35,26 %
- ↳ Les carburants : - 17,11 %
- ↳ Les espaces verts : - 11,72 %
- ↳ L'entretien de bâtiments : - 4,87 %
- ↳ L'entretien de matériel : - 16,19 %
- ↳ La maintenance : - 60,96 %.

Interviennent par contre à la hausse :

- ↳ Les fournitures administratives : + 20 %
- ↳ Les fournitures scolaires : + 15,55 %
- ↳ L'entretien Voirie : + 110,86 %
- ↳ L'entretien du matériel transport : + 22,04 %
- ↳ Les assurances : + 10,28 %.

Chapitre 012 (Frais de personnel) :

664 758,93 □ consommés, comprenant les remboursements divers, soit une hausse de 3,34 % pour une enveloppe de 696 900 □.

Ils représentent 43 % des dépenses réelles.

Chapitre 65 :

393 608,14 □ consommés pour une enveloppe de 339 3676 □.

L'augmentation des travaux dus au SIEL est remarquable : 116 909 □, soit une hausse de 386 %. Ce poste participe pleinement à la baisse du résultat 2009.

A noter la hausse des subventions aux associations : + 17,11 %.

Mr LYON observe que dans le tableau " Evolution de Fonctionnement Détail " le compte 6531 " Indemnités" n'est pas compris dans la récapitulation du chapitre 65. Rectification sera faite.

Chapitre 66 : les intérêts baissent de moitié passant de 33 106 □ à 14 980 □.

Chapitre 67 : rien de spécifique.

## 2) FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 013 : 1643 □ encaissés pour 5 510 □ prévus. Les agents sont moins absents pour cause de maladie, ce qui demeure finalement positif....

Chapitre 70 : 94 844,70 □ de recettes soit une hausse de 21,83 % due essentiellement à la participation du service assainissement porté à 30 000 □.

Chapitres 73 et 74 "Impôts et Dotations" :

Une hausse modérée des produits fiscaux : + 2,86 %.

A noter une baisse du chapitre 74 Dotations de 2,02 %, conséquence de la régularisation en 2008 d'une recette 2007...

Chapitre 75 : 171 978,59 □ encaissés soit une baisse de 17,53 % par rapport à 2008.

Si les locations progressent passant de 147 464 □ à 156 068 □, le compte 758 accuse une forte baisse : 15 910 □ en 2009.

Chapitre 77 : RAS.

**Pour conclure, la baisse de l'excédent résulte :**

- De la hausse des certaines dépenses réelles (+ 5, 89 %), les frais de personnel et les travaux du SIEL. Il convient de noter l'impact de ce type de travaux. Cependant, à l'avenir, la réglementation a été modifiée et leur comptabilisation interviendra au compte 204 en Investissement, ce qui évitera de fausser le résultat de Fonctionnement,
- Et de la baisse relative des recettes (- 1,22 %), due aux dotations et aux produits divers (Compte 758).

**3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'Investissement ont atteint 564 262,68 □ composé essentiellement :

- ⌘ Des travaux sur divers bâtiments : 150 519,24 □
- ⌘ Des travaux de voirie : 106 864,33 □
- ⌘ Des acquisitions : 153 231,58 □.

Côté recettes, l'effort d'autofinancement a fortement progressé (333 118 □ en 2009 contre 120 687 □ en 2008). Il faut noter également l'encaissement d'une subvention de 54 349 □ pour le programme " Maison de l'Enfance-Médiathèque ".

Et surtout, il convient de souligner des recettes provenant de sorties d'actifs :

- ⌘ 76 224 □ pour des titres d'emprunt d'Etat amortis,
- ⌘ 99 000 □ de cessions de matériels.

Il s'ensuit une relative amélioration **du déficit** qui passe de 708 993,18 □ à la clôture de l'année 2008 **à 572 010,98 □ fin 2009.**

**4) LES RESTES A REALISER**

Le tableau des opérations d'origine 2009 à terminer en 2010 élaboré en Commission Finances est présenté au conseil municipal.

Côté Dépenses, plusieurs programmes sont concernés,

- Le plus important étant les Acquisitions (n° 147) qui affiche 60 500 □.
- Le bâtiment " Donneurs de sang" figure pour 30 000 □.
- La première tranche des travaux de Concillon / Four à Chaux pour 30 000 □ également.
- Le total de ces dépenses s'élève à 168 533 □.
- Compte - tenu du déficit 2009 de 572 010 □, l'ensemble à financer atteint 740 543,98 □.

Côté Recettes, seules deux subventions ont été portées : 9 000 □ et 6 500 □.

Demeure le prêt à contracter (acquisitions de terrains 2006/2007) reporté pour 400 000 □.

***Dans ces conditions, l'autofinancement nécessaire pour équilibrer l'ensemble s'élève à 325 043,98 □. Cette somme est prise sur l'excédent de Fonctionnement 2009 ( 552 796,26 □). Après cette ponction, le montant de l'excédent de Fonctionnement 2009 disponible s'élève à 227 752,28 □ : il sera porté en recettes de Fonctionnement sur le Budget Primitif 2010 au compte 002.***

En 2008, l'excédent disponible était de 234 563 □.

**CONCLUSION**

Même si la section de Fonctionnement dégage chaque année un excédent qui paraît important, elle ne permet pas d'augmenter l'effort d'autofinancement de manière à supprimer ou à diminuer la recette " Emprunt" de 400 000 □...

Il faudra donc bien réaliser cet emprunt, partiellement ou en totalité...

Rappelons qu'une part importante de ce futur emprunt (300 000 □) est gagée par l'acquisition des terrains situés dans la Zone du Levant.

Or, cette Zone va faire l'objet d'un budget annexe tant en raison de son assujettissement à la TVA, que pour un objectif de clarté budgétaire.

Ainsi, il sera techniquement possible et juridiquement souhaitable que ces terrains soient transférés du patrimoine communal général vers l'actif de ce nouveau budget annexe.

C'est pourquoi, la Commission proposera au conseil municipal d'inscrire au Budget Primitif 2010, une recette "Cession" pour un montant de 300 000 € dans le budget de la commune, et une dépense "achat de terrains" pour un même montant dans le budget annexe de la Zone.

### **ESQUISSE DU BUDGET 2010**

M. FRECON demande qu'une commission des finances soit organisée pour décider des investissements et du budget de l'exercice 2010. Il suggère également qu'un Conseil Municipal soit totalement dédié à l'étude et au vote dudit budget.

Enfin, il souhaite, ainsi que la plupart des membres du Conseil, que les documents soient transmis aux Conseillers avant la séance du Conseil Municipal.

D'autre part, M. DUPIN insiste sur la nécessité de la présence des Adjointes lors de la commission des finances, afin qu'ils exposent leurs souhaits concernant leurs budgets respectifs. M. FRECON abonde dans ce sens et M. le Maire approuve.

Aussi, il est convenu que :

↳ Une commission des finances se déroulera le 22 mars 2010 à 20 heures.

↳ Le Conseil Municipal du 30 mars 2010 à 20 heures 30 sera consacré au budget.

↳ Un Conseil Municipal ordinaire se déroulera le 6 avril 2010 à 20 heures 30.

### **AVIS SUR LE REMPLACEMENT DE POTEAUX SUR LA LIGNE HAUTE TENSION**

M. le DGS informe le Conseil Municipal que l'avis de la Commune est sollicité par ERDF, dans le cadre de la mise aux normes et du renforcement de la ligne à haute tension Feurs - les Grépilles de 63 kVa.

Les changements concernent le remplacement des poteaux à cadre carré. Les nouveaux pylônes seront plus hauts et leur emprise au sol sera plus importante.

Concernant ce dernier point, M. THOMAS demande que la municipalité soit vigilante sur le fait que lesdits poteaux n'empiètent pas sur la voirie. Après étude du dossier, l'unique chemin impacté est privé ; aussi, seule une négociation entre ERDF et le propriétaire peut résoudre le problème.

Un avis favorable est donc donné sur le projet de remplacement, pour partie, des poteaux de la ligne haute tension.

### **TOUR DE GARDE DES ELECTIONS REGIONALES**

#### **Dimanche 14 mars 2010**

	<b>BUREAU N° 1</b>	<b>BUREAU N° 2</b>
Présidents des bureaux (présents à l'ouverture et à la fermeture)	Jean-Marc REGNY	Marie-Claude CUSSIERE
<b>De 8h à 10h</b>	Gilles DUPIN	Marc GINOT
	Sandrine MICHEL	Alain ARTHAUD
<b>De 10h à 12h</b>	Joëlle LYONNET	Eliane BECARD
	André THOMAS	Hervé PAYS
<b>De 12h à 14h</b>	Sandrine PALMIER	Pierre-Louis FRECON
	Pierre JONINON	André GRANGE
<b>De 14h à 16h</b>	Blandine BOSCO	Eric DACHEUX
	Christophe LYON	Stéphane BACCONIN
<b>De 16h à 18h</b>	Jean DELORME	Marie-Claude CUSSIERE
	Françoise DUFOUR	Jean-Marc REGNY

## Dimanche 21 mars 2010

	<b>BUREAU N° 1</b>	<b>BUREAU N° 2</b>
Présidents des bureaux <i>(présents à l'ouverture et à la fermeture)</i>	Jean-Marc REGNY	Marie-Claude CUSSIERE
<b>De 8h à 10h</b>	Blandine BOSCO	Gilles DUPIN
	Françoise DUFOUR	André GRANGE
<b>De 10h à 12h</b>	Eliane BECARD	Sandrine MICHEL
	André THOMAS	Sandrine PALMIER
<b>De 12h à 14h</b>	Pierre JONINON	Hervé PAYS
	Christophe LYON	Daniel PARDON
<b>De 14h à 16h</b>	Pierre-Louis FRECON	Eric DACHEUX
	Marc GINOT	Joëlle LYONNET
<b>De 16h à 18h</b>	Pierre JONINON	Marie-Claude CUSSIERE
	Jean DELORME	Jean-Marc REGNY

### **ALIGNEMENT CHEMIN DE BOIS VERT**

M. le DGS propose l'adoption d'un Plan d'Alignement, chemin de bois vert, vers la zone « Lauriers ». Il semble en effet opportun de prévoir un alignement, qui suivrait la haie de Monsieur MAGOT, avant l'aménagement de ladite zone.

Ce projet, sans être trop consommateur de terrain, permettrait de conserver tous les chênes (qui seraient à une distance de deux mètres de la nouvelle limite), mais également de créer dans le futur un cheminement piétonnier, une piste cyclable et un terre-plein central en plus de la voirie.

Au vu de ces arguments, le Conseil Municipal vote et approuve le Plan d'Alignement proposé (17 voix pour + 5 pouvoirs)

### **REMBOURSEMENT ANTICIPE DE LA F.C.T.V.A.**

M. le Maire et M. le DGS relatent leur entretien avec M. le Sous-préfet, durant lequel ce dernier leur a expliqué les avantages pour la Commune d'engager des investissements importants en cette période de crise.

En effet, en plus de participer à l'effort national pour soutenir l'économie, cette démarche permettrait à la collectivité de prétendre à un remboursement anticipé de la F.C.T.V.A., ainsi que le permet la Loi, mais aussi à une D.G.E. pour le parking multimodal de la Glacière d'environ 100 000 €.

Dans le cadre de ce projet de parking, il est précisé que la Région a octroyé une subvention qui finance les études à hauteur de 22 000 €.

Il est également précisé que la D.G.E. en question ci-dessus serait versée en deux parties et répartie sur les années 2010 et 2011.

Le Conseil Municipal valide le principe, un dossier sera donc constitué en ce sens.

## COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Mme BECARD fait le compte-rendu de plusieurs commissions :

### ➤ Commission Communication :

Les trois membres présents ont élaboré les sujets pour le bulletin n°5.  
La prochaine commission se déroulera le 18 mars à 20 heures.

### ➤ Conseil Municipal des Jeunes

La séance du 6 février a été l'occasion pour les jeunes conseillers de visiter la mairie. Ensuite ils ont effectué une sortie sur la Commune afin de repérer des terrains appropriés pour le parc animalier : le terrain à proximité des terrains de tennis les a intéressés. Sur site, ils ont fait de nombreuses remarques, et ont notamment demandé l'aménagement d'une aire de jeux près desdits cours de tennis.

Il est prévu de les emmener visiter le parc animalier de VIOLAY.

Un courrier leur a été transmis pour leur proposer, avec la Communauté de Communes, une sortie à la gravière de Balbigny.

Les prochains CMJ auront lieu les samedis 27 mars, 29 mai et 16 juin.

### ➤ Commission Sociale et Scolaire :

Le renouvellement du contrat « petite enfance » était le sujet de cette réunion qui s'est déroulée le 8 février. Madame GIOIA, représentante de la CAF, a précisé qu'au 31 mars le contenu dudit contrat devrait être arrêté.

Sur les 13 communes que compte la Communauté de Communes, il y a toujours 5 Communes qui ne souhaitent pas adhérer. Le sujet sera abordé lors de la prochaine séance de la Communauté de Communes. M. REGNY va demander que les 13 communes s'engagent dans le R.A.M. et le Relai Famille : si aucun accord n'est trouvé, les enfants des communes non adhérentes seront refusés dans ces structures.

M. DUPIN s'interroge sur l'opportunité du déménagement du R.A.M. évoqué dans le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Mme BECARD lui répond qu'elle avait simplement émis l'idée mais que cela n'était pas du tout d'actualité. Au final, tout le monde est d'accord pour dire que la répartition des locaux nécessite une réflexion globale.

### ➤ M. GRANGE présente le compte-rendu du Comité de ligne SNCF :

Cette réunion s'est déroulée en présence de M. SUZAN et de représentants de la SNCF et de RFF notamment.

M. GRANGE délivre de nombreuses statistiques :

Une augmentation de 2,2 % du nombre de voyageurs est constatée sur la ligne ;

Une baisse de 7 % est relevée à la gare de Balbigny ;

Ponctualité : 95,6 % des trains sont à l'heure, ce qui constitue une bonne moyenne.

La qualité du service a également été évoquée, mais le discours quant aux raisons des problèmes constatés sur la ligne, n'est pas le même pour la SNCF ou les usagers, ces derniers mettant en avant la problématique de la compression du personnel.

Par ailleurs, la rénovation des gares du Coteau, de Balbigny et de Saint-Jodard a été annoncée.

Un point a été fait sur la politique vélo/gare qui offre un stationnement sécurisé pour les vélos.

M. GALICHET, pense qu'il n'y a pas de réelle baisse du nombre de voyageurs à Balbigny, mais que l'absence de composteur, à l'extérieur de la gare, implique que des voyageurs ne sont pas comptabilisés. De plus, les TIL concurrencent le train avec des prix attractifs. Enfin, il indique que les dysfonctionnements de l'automate, seul moyen d'obtenir un billet de train à Balbigny quand la gare est fermée, génèrent de nombreux mécontentements de la part des voyageurs puisque ces derniers sont majorés lorsqu'ils prennent leur billet dans le train, faute de se l'être procuré par ledit automate.

M. le Maire propose de faire remonter toutes ces informations à la SNCF.

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE LA ZAC DU LEVANT**

Huit personnes, issues principalement de la Commission Urbanisme, sont volontaires pour être membres du comité de pilotage :

Stéphane BACCONIN, Pierre-Louis FRECON, André THOMAS, Marc GINOT, Gilles DUPIN, Hervé PAYS, Joëlle LYONNET et Sandrine MICHEL.

Une demande ayant été adressée par M. René GIRAUD pour intégrer ledit comité de pilotage, le Conseil doit statuer sur le fait d'envisager un membre extérieur dans ce comité de pilotage.

Mme MICHEL demande si cette personne a des compétences en urbanisme, il lui est répondu par la négative. Quant à M. DUPIN, il se dit opposé à l'intégration de cette personne qui est propriétaire de terrains à proximité de la ZAC. Au vu de cette information, Mme MICHEL précise que cela risquerait d'entacher d'illégalité la ZAC du Levant.

Le Conseil Municipal statue donc, à bulletin secret, sur la question d'envisager un membre extérieur au Conseil Municipal au sein du comité de pilotage :

Un premier vote est annulé car 24 bulletins sont comptabilisés (7 oui, 16 non, 1 bulletin blanc).

Un deuxième vote rejette cette proposition (7 oui, 16 non).

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤M. REGNY évoque la fermeture éventuelle d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée 2010. Monsieur PHARABET, inspecteur académique du secteur, lui a indiqué qu'il n'en était pas question pour le moment. Mais du fait d'une légère chute des effectifs, uniquement sur cette année scolaire, il est à craindre que cette éventualité ne devienne une réalité.

M. LYON fait part de son inquiétude sur cette question et craint que cette fermeture implique une difficile réouverture dans le futur proche.

Mme MICHEL suggère qu'un courrier précisant les projets de la Commune : agrandissement du restaurant scolaire, extension de la cour d'école, nouveaux arrivants.... soit adressé au rectorat afin d'éviter cette fermeture.

M. ARTAUD indique que, malheureusement, de nombreuses écoles vont faire les frais de la politique nationale qui consiste en la suppression de nombreux postes d'enseignants et qu'il ne semble rien y avoir à faire pour s'y soustraire.

M. FRECON propose que le Conseil Municipal fasse un vœu pour la conservation de ladite classe, l'ensemble du Conseil abonde en son sens.

Enfin, plusieurs membres du Conseil demandent qu'une action conjointe avec les parents d'élèves soit éventuellement organisée afin d'alerter, notamment la presse, sur cette affaire.

➤M. REGNY informe le Conseil Municipal que le Peloton autoroutier de gendarmerie motorisée souhaite s'installer sur la commune. Ceci induirait la construction de 25 maisons pour la municipalité, en contrepartie d'un loyer.

M. DUPIN met en garde la municipalité quant-au financement de ces logements car les communes de Saint-Germain-Laval et Villerest ont des problèmes pour retrouver leurs investissements au regard des loyers qui leurs sont versés.

M. REGNY précise qu'il a la garantie du Sous-préfet que le montant des loyers sera à la hauteur de l'investissement.

Mme MICHEL demande où ces maisons seraient construites, Mme BECARD répond que rien n'a été défini mais qu'il serait intéressant que cela se fasse sur la ZAC, la Commune étant déjà propriétaire de terrains.

➤M. REGNY informe que la société Panissièreoise a pris contact avec l'entreprise SAMRO pour louer ou acquérir une partie des bâtiments situés à Balbigny.

➤M. PAYS demande si le Bureau Municipal a des informations quant à l'occupation du camping, car il a rencontré des personnes qui cherchaient un emplacement pour leur caravane et qui se sont vues refuser l'accès au camping. Certains parce qu'ils étaient en couple et que selon la gérante cela impliquait une plus grande consommation d'électricité.

M. REGNY indique qu'il a téléphoné à Mme DARGON, et celle-ci lui a indiqué avoir un problème avec son compteur électrique et effectuer des démarches pour modifier son contrat afin de pouvoir accueillir plus de résidents, y compris des couples.

M. DUPIN demande si par ailleurs il n'est pas possible de faire un avenant au bail commercial du camping du fait des travaux réalisés par la mairie.

M. REGNY souhaite attendre un peu pour voir s'il y a une évolution avec le changement de compteur.

M. PAYS suggère que la Commune effectue d'autres travaux afin de garantir l'accueil des caravanes, il lui est répondu que les coûts seraient conséquents. M. DUPIN précise que des subventions pourraient être sollicitées auprès de la Région dans le cadre du tourisme.

➤Toujours concernant les caravanes des personnes travaillant sur le chantier de l'autoroute, M. PAYS constate qu'il y en a plusieurs éparpillées sur la Commune et demande si des contrôles sont réalisés en terme d'assainissement. M. le DGS indique que, selon le PLU, le stationnement des caravanes, autre que celle appartenant à l'occupant d'une propriété, est interdit sur la Commune.

M. PAYS précise que son objet n'est pas d'empêcher le stationnement des caravanes mais de garantir des conditions sanitaires satisfaisantes.

➤M. DUPIN interpelle, à la demande de Mme LYONNET, le Bureau Municipal concernant deux points évoqués lors de précédents Conseils Municipaux :

-Lors du Conseil Municipal du 3 décembre, il a été convenu qu'une commission technique devait se réunir pour évoquer les problèmes de chauffage à la salle polyvalente. Cela n'a pas été fait.

-Lors du Conseil Municipal du 7 décembre, il a également été convenu qu'une commission technique devait se réunir pour évoquer les travaux dans le local des donneurs de sang. Cela n'a pas été fait également.

Une commission technique est donc fixée le 5 mars à 15 heures.

➤Mme BOSCO demande à M. GRANGE où en est l'organisation du Printemps des Créateurs, ce dernier lui indique qu'une réunion doit avoir lieu.

➤M. GRANGE souhaite par ailleurs saluer le travail effectué par le Comité des Fêtes qui participera au Printemps des Créateurs les 24 et 25 avril.

Il indique également l'organisation du Forum des Associations le 4 septembre.

➤Mme BOSCO interroge M. GRANGE sur un courrier qu'il a adressé à M. BALZAN, responsable de l'ASB, car ce courrier a suscité de vives réactions. M. GRANGE précise que dans le cadre de la fusion éventuelle de l'ASB avec le Club de Nervieux, il a simplement émis le souhait que le nom de Balbigny reste dans le club à venir.

Mme DUFOUR demande que ce courrier soit lu lors du prochain Conseil Municipal.

M. DUPIN retrace l'historique de l'ASB et indique que la fusion est nécessaire pour faire vivre le club, point sur lequel tout le monde semble d'accord.

➤M. le DGS donne deux informations :

-Le PLU de Pouilly les Feurs est à la disposition du Conseil Municipal pour consultation.

-Dans le cadre du chantier de l'autoroute, il est nécessaire de déplacer une canalisation d'eau, une ligne budgétaire de 40 000 € va donc être nécessaire sur le budget eau/assainissement. Il s'agit toutefois d'une opération « blanche » puisque la société A.S.F. va rembourser les frais occasionnés par ce déplacement.

23 h 20 : L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.



